



## Division des Archives du Sénat

Lettre d'information n° 15, avril-mai 2021

### 1. ÉVÉNEMENT : ÉMILE COMBES, 100 ANS APRÈS

Le Sénat, le département de la Charente-Maritime, la Communauté de communes de Haute Saintonge, la commune de Pons, l'Université Clermont Auvergne et le Comité d'Histoire Parlementaire et Politique rendent hommage à Émile COMBES disparu voici cent ans.

Une série d'événements se déroulera entre mai et juillet 2021 : un colloque aura lieu le 14 mai au Palais du Luxembourg, une exposition du 11 mai au 1er juin au foyer CLEMENCEAU puis à Pons du 3 juin au 12 juillet. La deuxième partie du colloque se tiendra les 10 et 11 juin, également à Pons.

Figure du radicalisme, Émile COMBES (1835-1921) a été maire de Pons, membre puis président du Conseil général de Charente-Inférieure et sénateur jusqu'à sa mort. Fervent défenseur de la laïcité, il a fait de l'anticléricalisme militant un programme qui a contribué en 1905 à l'adoption de la loi de séparation des Églises et de l'État. Appelé au Gouvernement, Émile COMBES a été ministre de l'Instruction publique en 1895 et président du Conseil en 1902. Un dossier d'histoire à son sujet est consultable en ligne sur le site internet du Sénat : <https://www.senat.fr/evenement/archives/D43/combes.html>.



Portrait d'Émile COMBES, Archives du Sénat (227AS)

### 2. EXPOSITION : La Commune de Paris (1871)

Marqués par l'invasion prussienne en septembre 1870 et le siège de Paris durant l'hiver, les insurgés ne reconnaissent pas, en février 1871, la nouvelle Assemblée nationale, majoritairement favorable à la Paix. Opposée au Gouvernement de THIERS, la Commune se soulève. Des barricades sont érigées dans les rues de la capitale. De violents combats s'ensuivent et durent près de deux mois, entre mars et mai 1871. La Commune de Paris est finalement vaincue durant la "semaine sanglante". La répression est impitoyable : le nombre des fusillés sans procès varie selon les estimations de 20 000 à 30 000 personnes.



Dans le cadre de la commémoration des 150 ans de la Commune de Paris, une exposition est prévue au Palais du Luxembourg, dans l'antichambre de la buvette, à partir de la mi-mai 2021. Plusieurs éléments sont également consultables en ligne, dont le dossier d'histoire intitulé *Le Sénat sous la Commune* (<https://www.senat.fr/evenement/archives/D31/intro.html>) et la présentation du discours de Victor HUGO, alors sénateur de la Seine, relatif au projet de loi défendant l'amnistie des communards ([https://www.senat.fr/histoire/victor\\_hugo\\_et\\_lamnistie\\_des\\_communards.html](https://www.senat.fr/histoire/victor_hugo_et_lamnistie_des_communards.html)).

Plaque commémorative aux insurgés de la Commune, placée dans le Jardin du Luxembourg © Sénat

### 3. COMMÉMORATION : Inauguration du monument dédié à VERLAINE au Jardin du Luxembourg (1911)

Dès la mort de Paul VERLAINE en 1896, un comité se forme, présidé par Léon VANIER, son éditeur, puis Stéphane MALLARMÉ et Auguste RODIN. Son objectif est d'ériger un monument dédié au poète dans le Jardin du Luxembourg.

Le monument sera réalisé par un élève de RODIN, Auguste de NIEDERHAÜSERN. Soutenu dès 1897 par le questeur Gustave RIVET, sénateur de l'Isère, le monument n'est inauguré que 15 ans plus tard, le 28 mai 1911. Le jardin n'accueillant plus de nouvelles sculptures, les questeurs font une exception pour VERLAINE, en hommage « au grand poète qui a souvent puisé ses inspirations dans le Jardin du Luxembourg », comme l'écrit le secrétaire général de la Questure, le 13 juillet 1910.

Ami de longue date de VERLAINE, Auguste de NIEDERHAÜSERN, dit RODO, réalise plusieurs bustes du poète de son vivant. VERLAINE lui-même écrit un poème sur l'un de ces bustes, intitulé *Sur un buste de moi*, retranscrit ci-après.

Ce buste qui me représente  
Auprès de la postérité  
Lui montre une face imposante  
Pleine de quelle gravité

Devant cette tête pesante  
Du poids tous les jours augmenté  
D'une pensée, ô pas puissante,  
D'un souci plutôt entêté,

Qu'est-ce que vont dire les femmes  
Et les hommes des temps futurs ?

« Au fait, on sent, sous ces traits durs  
Et derrière ces yeux aux flammes  
Noires, un monsieur malveillant,  
Mais le sculpteur eut du talent. »



Photographie de RODIN en atelier auprès du monument à VERLAINE, Archives du Sénat (cote 537S 61)

Dans le monument du Jardin du Luxembourg, RODO représente de manière allégorique les trois âmes de VERLAINE sur le socle du monument : la religieuse, inquiète et maternelle, embrasse la femme sensuelle à gauche aux côtés d'un enfant à droite. Au sommet domine le buste de VERLAINE aux traits volontairement déformés.

Billet du Comité à VERLAINE, Archives du Sénat (537S 61)

Comité pour l'érection, à Paris, d'un Monument à  
**PAUL VERLAINE**  
Par Souscription Internationale.



*D'après le marbre  
de M. A. de Niederhäusern*

Président : STÉPHANE MALLARMÉ.  
Vice-Président : AUGUSTE RODIN.  
Membres : EDMOND LEPelletier ;  
CATULLE MENDÈS ;  
HENRI BAUER ;  
RAOUL PONCHON ;  
GEORGES RODENBACH ;  
C<sup>te</sup> ROB. DE MONTESQUIOU-FEZENSAC ;  
MAURICE BARRÈS ;  
ERNEST DELAHAYE ;  
ALFRED VALLETTE, directeur du *Mer-  
cure de France* ;  
LÉON DESCHAMPS, directeur de la  
*Plume* ;  
ALEXANDRE NATANSON, directeur de  
la *Revue Blanche*.

Trésorier : FERNAND CLERGET, éditeur.  
Secrétaire : F.-A. CAZALS.

SIÈGE DU COMITÉ : 17, RUE GUÉNÉGAUD

Un avis ultérieur fera connaître les Membres correspondants à l'étranger.

DIRECTION DE LA BIBLIOTHÈQUE ET DES ARCHIVES, 15 rue de Vaugirard, 75291 PARIS CEDEX 06  
Division des Archives – 01.42.34.36.18 – archives@senat.fr

